

1

Enquête publique relative au projet de prévention du risque d'inondation (PPRi) sur les vallées de la Saulx et de l'Orge.

PROCES-VERBAL

de communication des observations recueillies au cours de l'enquête
et questions des membres de la commission d'enquête

REFERENCES : Arrêté de Madame la Préfète de la Meuse n° 2017-2756 du 29/12/2017.

PIECES JOINTES : copie des registres contenant les observations du public

A Monsieur Bachelez, Direction Départementale des Territoires de la Meuse,

L'Enquête Publique relative au projet de prévention du risque d'inondation (PPRi) sur les vallées de la Saulx et de l'Orge s'est déroulée sans incident du 5 février au 9 mars 2018.

Durant cette période, le dossier d'enquête a été consultable :

- sur support papier dans les mairies des communes de Contrisson, Beurey sur Saulx, Hairoville, Stainville, Dammarie sur Saulx, Biencourt sur Orge, Montiers sur Saulx et Ribeaucourt.
- en version dématérialisée dans les mairies des communes de Bazincourt sur Saulx, Couvertpuis, Lavincourt, Le Bouchon sur Saulx, Lisle en Rigaux, Ménil sur Saulx, Mognéville, Morley, Robert Espagne, Rupt aux Nonains, Saudrupt, Trémont sur Saulx et Ville sur Saulx.
- sur le site internet de la Préfecture de la Meuse (www.meuse.gouv.fr -rubriques politiques publiques – environnement – participation du public)

Avant le début de l'enquête, les membres de la commission d'enquête ont procédé à l'étude du dossier, rencontré le porteur de projet et se sont assurés que les mesures de publicité avaient bien été prises.

Au cours de l'enquête, ils ont rencontré les Maires des communes concernées, assuré neuf permanences dans les communes disposant d'un dossier d'enquête sur support papier et à nouveau rencontré les porteurs du projet pour une analyse et un commentaire des premières observations recueillies

Les enquêtes ont été marquées par une participation relativement faible du public : Sur les huit registres mis à la disposition du public, deux sont demeurés vierges et les six autres ont recueilli en tout 22 réclamations ou observations.

Vous trouverez ci-après une synthèse de ces observations.

Dans un souci de clarté pour ne pas déformer les propos des intervenants, nous joignons à ce courrier la copie des pages des registres d'enquête contenant les réclamations et commentaires des intervenants ainsi que les pièces jointes.

Nous vous demandons donc de nous adresser dans un délai de quinze jours, conformément aux stipulations de l'article R.123-18 du Code de l'Environnement et à l'article 10 de l'arrêté 2017/2756 de Madame la Préfète de la Meuse, un mémoire en réponse aux observations et questions posées.

Remis en deux exemplaires et commenté par M. Michel Delon, Président de la Commission d'enquête assisté de MM Serge Broggin et Bernard Poincignon à M. Bachelez de la Direction Départementale des Territoires de la Meuse.

Pour la Direction Départementale
Des Territoires de la Meuse

Pour la Commission d'Enquête

Pris connaissance le 15/03/2018

Remis et commenté le 15/03/2018

Nom et Signature

Eric Bachelez

Nom et Signature

Michel Delon

Serge Broggin

Bernard Poincignon

RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS RECUEILLIES DANS LES 8 REGISTRES

I - REGISTRE DE STAINVILLE

1 – M. Wetzel Patrice demeurant à Stainville, 2 Route Nationale, signale en rive droite de la Saulx que les habitations en jaune (vulnérabilité faible) sont plus basses que les habitations rouge ou orange (vulnérabilité moyenne ou forte).

2 – M Henrion Jean Bernard demeurant 5, Route Nationale à Stainville, note que le bâtiment situé sur la parcelle cadastrée AB 83 fait l'objet d'un tracé différent sur les deux cartes du dossier : Il est en effet inclus en zone blanche sur un document et exclus sur l'autre.

3 – M Abbadie Bernard, demeurant 21, rue Musard à Bazincourt sur Saulx exprime sa surprise devant le fait que les parcelles 632, 629, 634 et les parcelles voisines ne soient pas classées en zone inondable alors qu'elles ont encore été inondées cette année.

4 – M Philouze, Maire de Ménil sur Saulx, soulève un problème et note une erreur :

- La station d'épuration comprend une bêche de stockage de boues en zone inondable qui pourrait présenter un danger si elle se décrochait. Double risque de pollution et de blocage de la circulation de l'eau sous le pont.
- Erreur de tracé sur le plan de l'ancienne école devenue crèche qui n'est pas en zone inondable (3 mètres au dessus depuis 1948)

5 – M Gobert Michel, Maire de Trémont sur Saulx, note que dans le rapport de présentation, en page 17/37, le tableau de la vulnérabilité de la vallée de la Saulx indique en sa rubrique observations « inondation Saint Sébastien pour Mairie et Ecole ». M Gobert estime que le risque est inexistant compte tenu de la topographie et demande le remplacement de l'observation par ces termes : « Risques de ruissellement ».

II - REGISTRE DE BEUREY SUR SAULX

1 – Visite de M Armanini Jean Claude, 8 cours du Château à Lisle en Rigault, propriétaire des parcelles lieu dit La Varenne AD 96, 97, 98, 99, et Le Pâquis AD 498 à Lisle en Rigault en zone inondable.

Dans les courriers (à la Codecom Saulx et Perthois et au Sivom de Lisle ville) joints, M. Armanini conteste le zonage du PPRi qui classe ses terrains en zone rouge et estime que « avec une gestion correcte des vannages ... sans attendre que les riverains aient les pieds dans l'eau, il ne devrait plus y avoir de problème ».

III - REGISTRE DE CONTRISSON

1 – M Arnicot et M Biguet signalent que au lieu dit Saumoret, les parcelles AC N° 1, 2, 20 et 12 font l'objet d'un projet de construction. Ils souhaitent savoir s'il y a lieu de modifier une surface de cette zone actuellement bleue en zone blanche constructible. Cette situation a déjà été évoquée avec les services de la DDT.

2 – M Biguet Jacques, Maire de Contrisson, estime qu'il convient de rechercher l'origine des dangers puis de les réduire. Il signale deux problèmes dans sa commune

- dysfonctionnement de l'écoulement de la Saulx au pont d'Andernay qui accroît les risques d'inondation dans le village.
- le ruisseau qui traverse le village franchit le canal par un siphon qui n'est pas entretenu par VNF

3 – Lettre de la commune de Saudrupt reçue tardivement le 10 mars 2018 faisant suite à l'entretien du CE avec le Maire. Le Maire considère que l'avis de la commune sera favorable.

IV – REGISTRE DE HAIRONVILLE

1 – M de Noblens, demeurant 12 rue du château à Beurey sur Saulx, signale une anomalie dans le dossier du PPRi : un bâti signalé en vulnérabilité moyenne au centre du village est en fait une simple dalle de ciment.

2 – M Jeannin André, demeurant 6 rue Henri Godinot à Haironville, s'étonne que sa maison, jamais inondée soit classée en zone bleue. Ce bien est invendable, quels sont les moyens de le protéger ?

V – REGISTRE DE DAMMARIE SUR SAULX

Le registre de Dammarie sur Saulx ne comporte aucune mention.

VI – REGISTRE DE BIENCOURT SUR ORGE

Le registre de Biencourt sur Orge ne comporte aucune mention

VII – REGISTRE DE MONTIERS SUR SAULX

1 – M et Mme Habert-Maire, demeurant à Montiers sur Saulx, 12, rue de la Libération estiment que leur maison n'est pas concernée par les crues (le niveau de la crue record de 1947 se situe en deçà de la base de leur maison). Ils font part de leur étonnement devant le classement de leur habitation en catégorie de vulnérabilité « faible » pour l'habitation et « moyenne » pour les dépendances. Ce classement est d'autant plus déconcertant que leur maison est à un niveau égal voire supérieur à celui des dépendances situées au 10 rue de la Libération classées en vulnérabilité « faible ».

M et Mme Habert-Maire s'insurgent contre les enrochements réalisés « en toute illégalité semble-t-il entre 2015 et 2017 » dans la partie canalisée de la Saulx, avec pour effets un exhaussement du fond du lit de la rivière, un ralentissement de l'écoulement et la surélévation du niveau en période de hautes eaux. Ils demandent donc la suppression de ces enrochements.

M et Mme Habert-Maire ont confirmé leurs déclarations écrites dans le registre par un courrier daté du 4 mars 2018, arrivé en Mairie de Montiers le 12 mars 2018 et enfin au domicile du Président de la commission d'enquête le 14 mars 2018.

2 – M François Bernard, demeurant 8, rue de la Tour à Montiers, fait le même constat : les enrochements réalisés sont responsables de la montée des eaux par les bouches d'égout. Il pose une question : Le curage de la Saulx est peut-être nécessaire ?

3 – M Lallement Eric, Ferme de la Grange Allard à Montiers, constate des « travaux de digue illicite en aval de la ferme de la Grange Allard qui entraînent des niveaux d'eau supérieurs de plus d'un mètre par rapport aux années antérieures ».

4 – M. Saget Denis, 9, rue du Moulin à Morley : A Morley, le pont sur l'Orge est constitué de 2 buses trop petites qui sont souvent encombrées par des branchages, ce qui freine l'écoulement et provoque des inondations en amont.

VIII – REGISTRE DE RIBEAUCOURT

1 – M. Eric Baron propose différentes interventions destinées à réduire les effets des crues :

- curage sous les ponts en aval et en amont
- création d'un bassin de rétention en amont de Ribeaucourt, entre Bure et la ferme de St Antoine.
- Plantation d'arbres en bordure du cours d'eau
- Enlèvement des arbres au milieu des cours d'eau
- Stopper le défrichage des prairies
- Canaliser l'Orge dans le village de Ribeaucourt
- Elargir le ruisseau à la sortie du village
- Supprimer les vannes de Biencourt sur Orge

2 – M Stéphane Chaulot regrette que aucune amélioration n'ait été apportée au dossier inondation dans la commune de Ribeaucourt, résume les besoins à deux hypothèses de travail : ralentir le débit ou faciliter son évacuation et termine en insistant sur l'urgence d'une intervention.

3 - Mme Jacquot Ginette exprime son angoisse devant les crues à répétition et demande le curage de la rivière et son élargissement à la sortie du village.

4 – M. Clément Agnan reprend des propositions déjà exprimées :

- curage de la rivière et canalisation de son cours dans le village
- création d'un bassin de rétention en amont
- suppression de vannes à Biencourt

5 – M. Erard Patrick fait référence à la crue du 22 janvier 2018 et reprend les propositions de l'intervenant précédent.

6 – M. Chaulot Hubert constate de fréquentes inondations mais aucune amélioration de la situation. Il est donc temps de mettre en œuvre les actions nécessaires :

- nettoyage du lit de la rivière
- réfection des berges entre Ribeaucourt et Biencourt (élargir au pont Boccard ; photo jointe)
- ralentir l'afflux hydrologique en provenance de Bure
- supprimer les vannes de Biencourt grippées au plus fort de la crue du 22 janvier 2018

7 – M et Mme Soyer Gérald déplorent l'inaction des Pouvoirs Publics malgré leurs nombreux courriers (copie jointe d'un courrier de décembre 2011) et l'impossibilité d'ouvrir les vannes de Biencourt en cas de crue. Ils émettent des doutes quant à l'utilité de la présente enquête mais concluent leur intervention en ces termes : « Dans l'hypothèse où nos remarques seraient entendues, il faudrait :

- curer la rivière dans tout le village
- supprimer les vannes à Biencourt
- réaliser un bassin de rétention entre Bure et Ribeaucourt
- élargir la rivière entre Ribeaucourt et Biencourt ».

8 – M. Luc Breuil, Maire de Ribeaucourt, exprime une certaine amertume en ces termes : « les crues se succèdent... les réunions également et les travaux sont toujours en attente ». Il espère cependant que le PPRi sera en mesure d'apporter une solution satisfaisante au problème que posent les crues de l'Orge.

*

Les actions proposées par les intervenants de Ribeaucourt peuvent se résumer comme suit :

- curage sous les ponts en aval et en amont
- création d'un bassin de rétention en amont de Ribeaucourt, entre Bure et la ferme de St Antoine.
- Plantation d'arbres en bordure du cours d'eau
- Enlèvement des arbres au milieu des cours d'eau
- Stopper le défrichage des prairies
- Canaliser l'Orge dans le village de Ribeaucourt
- Elargir le ruisseau à la sortie du village
- Supprimer les vannes de Biencourt sur Orge

QUESTIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Au cours des discussions informelles tenues lors des permanences des Commissaires Enquêteurs, il a été souvent fait allusion à un curage de la Saulx effectué il y a une quinzaine d'années et dont les effets auraient permis de diminuer les conséquences de la montée régulière des eaux.

La plupart des intervenants de la commune de Ribeaucourt ont fait référence aux vannes de Biencourt sur Orge dont ils réclament la suppression. Quelle est l'utilité de ces vannes ? Quelles seraient les conséquences de leur suppression ? Conséquences à Biencourt et à Ribeaucourt ?

Pour préciser les termes de ses observations portées sur le registre d'enquête, le Maire de Contrisson fait remarquer qu'on constate depuis plusieurs années un déplacement du lit majeur de la Saulx lors de la montée des eaux et une érosion de la berge en amont du pont d'Andermay. Il souhaite la mise en place d'une protection des berges pour réduire l'impact de l'eau sur le village et un meilleur entretien du siphon sous le canal.

Pièce jointe supplémentaire : mail d'info de Del 17^e MORGE de Lisle en Rigault adressé à la Préfecture de la Meuse et transmis au Pdt de la CE